

AVIS N° 20 **DU COMITE DES INDICES BOURSIERS**

Le Comité des Indices Boursiers a décidé lors de sa réunion du 27 mars 2013 :

- 1- De mettre à jour à partir du **lundi 1^{er} avril 2013** l'échantillon qui compose l'indice TUNINDEX₂₀
- TUNIS RE quitte l'indice et
 - BH intègre l'indice avec les caractéristiques ci-après :

NOMBRE DE TITRES ADMIS	FLOTTANT	FACTEUR DE PLAFONNEMENT
18 000 000	20%	1

Ainsi, l'échantillon de l'indice pour le 2^{ème} trimestre est composé des valeurs suivantes :

N°	VALEUR
1	ADWYA
2	AMEN BANK
3	ARTES
4	ATB
5	ATTIJARI BANK
6	BH
7	BNA
8	BT
9	CARTHAGE CEMENT
10	ENNAKL AUTOMOBILES
11	MAGASIN GENERAL
12	MONOPRIX
13	POULINA GP HOLDING
14	SFBT
15	SOMOCER
16	SOTUVER
17	STAR
18	TPR
19	TUNISIE LEASING
20	UIB

Il est rappelé que la composition des indices TUNINDEX_{price20} et TNVWAP₂₀ est la même que celle de l'indice TUNINDEX₂₀.

- 2- De mettre à jour l'échantillon qui compose l'indice TUNINDEX en y incluant la société LAND'OR à partir du **lundi 08 avril 2013** avec les caractéristiques suivantes :

NOMBRE DE TITRES ADMIS	FLOTTANT	FACTEUR DE PLAFONNEMENT
4 700 000	40%	1

- 3- De mettre à jour l'échantillon qui compose les indices sectoriels « 3000 – Biens de Consommation » et « 3500 – Agro-alimentaire et Boissons » en y incluant la société LAND'OR à partir du **lundi 08 avril 2013**.